

publica

# La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N° 1 – 2018

## Contenu

02 Editorial

09 Au fait, connaissez-vous...?

15 Quand je serai à la retraite...

16 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

04 Adaptation des paramètres techniques: que faut-il savoir?

06 Abaissement du taux de conversion. Comment la baisse est-elle amortie? Aperçu.

11 L'exercice 2017

12 Compte d'exploitation consolidé

13 Bilan consolidé

14 Rachat en 2018

14 Protégez-vous des tentatives d'escroquerie

14 Paiements: PUBLICA opte pour l'orange

14 Séminaires sur la prévoyance

16 PUBLICA est à votre service



## Les décisions ont été prises

Chère lectrice, cher lecteur,

L'abaissement du taux de conversion début 2019 est désormais chose arrêtée. Une décision de cette importance n'est pas facile à prendre et ne doit pas être sous-estimée. Car en fin de compte, il en va du niveau des prestations de prévoyance. Autant le constat de départ (taux d'intérêts bas, allongement croissant de l'espérance de vie) et la nécessité qu'il y avait à agir pour la Commission de la caisse ont d'emblée fait l'objet d'un consensus, autant la recherche de mesures d'amortissement appropriées s'est avérée compliquée. Et ce, pour différentes raisons: d'une part, la coupe est particulièrement douloureuse, avec un nouveau taux de conversion inférieur de 10% à celui actuellement en vigueur. Il était tout simplement impossible de compenser entièrement cette baisse, surtout si l'on pense qu'il y a à peine quatre ans, début 2015, la caisse avait déjà assumé pratiquement à elle seule la totalité du financement d'une autre compensation quasi-complète. Le fait que le Parlement n'approuve pas les fonds demandés par le Conseil fédéral pour la Caisse de prévoyance de la Confédération n'a pas non plus simplifié les choses.

Une fois encore, il a donc fallu composer avec des intérêts divergents. Un taux de conversion trop haut entraîne des lacunes de financement et de couverture, ce qui pénalise les générations futures. Dans le même temps, les prestations de prévoyance, ajoutées à celles de l'AVS, doivent permettre «de maintenir de manière appropriée [le] niveau de vie antérieur», comme le prévoit la Constitution fédérale. Les organes de conduite paritaires et les

partenaires sociaux ont eu fort à faire. Et le fruit des concertations est désormais connu. Ce qui est sûr, c'est que tous ont dû accepter de faire évoluer leur point de vue: les personnes assurées percevront pour la plupart des rentes plus basses, avec parfois, des cotisations en hausse. Les employeurs assumeront en grande partie des cotisations plus élevées. Les caisses de prévoyance procéderont à la dissolution des provisions et la partie non financée viendra grever le degré de couverture, qui devrait baisser de quelques points de pourcentage. Quant à la Commission de la caisse, elle aurait souhaité (ou dû) abaisser davantage le taux de conversion. Le bon résultat de l'exercice 2017 (cf. la contribution aux pages 11 à 13) n'a sans doute pas été pour rien dans l'adoption de la présente solution.

En aucun cas, je n'oserais prétendre qu'elle satisfait tout le monde. Les points de vue sont trop différents, les répercussions trop diverses. Personnellement, je suis pourtant convaincu, que l'un dans l'autre, ce compromis mérite son qualificatif de «raisonnable» et qu'une certaine symétrie peut être constatée dans la répartition des efforts demandés, tant en termes de charges supplémentaires que de réductions des prestations. Je considère également que le but de la prévoyance, dans son ensemble, n'est pas non plus remis en cause par ce sévère «tour de vis». Pour les personnes déjà bénéficiaires de rentes à l'heure actuelle, rien ne change.

Ce numéro de notre magazine clients est essentiellement consacré à la question de l'«adaptation des paramètres techniques». En effet, nous avons à cœur de vous informer du mieux possible. Nous ne saurions donc trop vous recommander la lecture des pages 4 à 8 qui visent à expliquer en détail cette décision et les raisons l'ayant motivée. D'autres informations utiles sont publiées sur notre site Internet, [publica.ch](http://publica.ch). Et bien entendu, l'équipe de PUBLICA reste à votre disposition pour vous donner tout autre renseignement complémentaire.



**Dieter Stohler**

Directeur de PUBLICA

# Adaptation des paramètres techniques: que faut-il savoir?



## Pourquoi PUBLICA adapte-t-elle les paramètres techniques?

Comme toute institution de prévoyance, PUBLICA a pour mission centrale d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Bien que, comparée à d'autres, PUBLICA ait réalisé de bonnes performances sur les marchés financiers au cours de ces deux dernières années, en moyenne pluriannuelle, les rendements attendus ne sont plus suffisants pour stabiliser le degré de couverture. L'allongement de l'espérance de vie est certes réjouissant mais son incidence sur la durée moyenne de versement des rentes, qui est désormais plus longue qu'auparavant, vient encore ajouter à une situation financière déjà tendue.

## Pourquoi PUBLICA adapte-t-elle les paramètres techniques alors qu'elle a réalisé une bonne performance en 2017?

Au risque de nous répéter, PUBLICA se doit d'anticiper pour assumer pleinement et à long terme son devoir de diligence. Quelques bonnes années en matière de placements ne sauraient donc être prises comme référence pour l'avenir. Le dernier rendement négatif remonte seulement à trois ans. Les rendements attendus à long terme plaident pour un abaissement du taux d'intérêt technique.

## Les organes de décision et les mesures adoptées

**La Commission de la caisse PUBLICA:** la Commission de la caisse est l'organe de direction suprême de PUBLICA. Elle a compétence pour définir la stratégie et les objectifs de PUBLICA et pour en exercer la surveillance et le contrôle. La Commission de la caisse fixe notamment les paramètres techniques et la stratégie de placement de PUBLICA. Elle édicte les règlements, à l'exception des règlements et plans de prévoyance qui sont adoptés par les organes paritaires de chacune des caisses de prévoyance.

**Décisions de la Commission de la caisse:** le 25 janvier 2018, la Commission de la caisse PUBLICA a décidé d'adapter, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les paramètres techniques aux évolutions démographiques et économiques:

- le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance ouvertes sera abaissé à 2% (contre 2,75% actuellement);
- le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées sera abaissé à 1,25% (contre 2,25% actuellement);
- le taux de conversion à l'âge de 65 ans sera de 5,09% (contre 5,65% actuellement);
- PUBLICA passera dans le même temps à de

nouvelles bases de calcul (LPP 2015, tables périodiques).

La Commission de la caisse a par ailleurs décidé d'amortir de manière adéquate les réductions de prestations induites par l'introduction des nouvelles bases techniques pour la génération transitoire, afin que ces réductions de prestations se limitent en moyenne à 3% maximum pour les plus de 60 ans. Les personnes assurées concernées ont reçu un courrier d'information de PUBLICA en mai 2018.

**Les organes paritaires des caisses de prévoyance:** chaque caisse de prévoyance est dirigée par un organe paritaire. Il revient notamment à ce dernier d'adopter les règlements ou plans de prévoyance, de fixer la rémunération des avoirs de vieillesse, de décider d'adapter ou non les rentes au renchérissement et de prendre d'éventuelles mesures d'assainissement.

**Décisions des organes paritaires:** toutes les personnes assurées ont été informées par leur employeur ou par l'organe paritaire de leur caisse de prévoyance de la manière dont celle-ci entendait assurer la compensation partielle des réductions de prestations résultant de l'adaptation des paramètres techniques.

## Votre (nouvelle) situation de prévoyance

### Le certificat de prévoyance personnel:

vos certificats de prévoyance 2019 vous fourniront une synthèse détaillée de votre situation personnelle en matière de prévoyance, calculée sur la base des nouveaux paramètres techniques. PUBLICA vous adressera votre certificat de prévoyance personnel 2019, accompagné d'explications approfondies, au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

**La génération transitoire:** vous aurez 60 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2019? Vous faites partie de la génération transitoire et auriez la possibilité de prendre une retraite anticipée. Les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance des organisations affiliées ou de Sillon Suisse SA ont cette possibilité dès l'âge de 58 ans. Au mois de mai 2018, vous avez reçu de notre part un courrier présentant votre situation de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Vous disposez ainsi des bases pertinentes suffisamment à l'avance pour résilier, le cas échéant, vos rapports de travail dans les délais, avant l'adaptation des paramètres techniques.

### Taux de conversion et rente

Le taux de conversion permet de calculer le montant de la rente annuelle. Pour ce faire, il convient de multiplier le taux de conversion par l'avoir de vieillesse à la date du départ à la retraite.

**Exemple:** Madame Muster prend sa retraite à l'âge de 64 ans; elle dispose d'un avoir de vieillesse de CHF 690 000. En multipliant l'avoir

de vieillesse par le taux de conversion (CHF 690 000 x 5,09%), on obtient la rente annuelle de Madame Muster, soit CHF 35 121.

### Quel est le meilleur moment pour partir à la retraite?

Si vous avez la possibilité de prendre votre retraite avant l'adaptation des paramètres techniques mais que vous ne savez pas s'il est plus avantageux pour vous de partir avant ou après leur adaptation, veuillez lire attentivement le courrier que vous a envoyé PUBLICA en mai 2018. Il vous aidera à répondre à cette question décisive.

### Renseignements individuels

Vous avez naturellement la possibilité de vous tourner vers votre conseiller ou conseillère à la clientèle chez PUBLICA pour obtenir d'autres renseignements. Vous trouverez ses coordonnées sur notre site Internet [publica.ch](http://publica.ch) ou sur votre certificat de prévoyance. Nous comptons sur votre compréhension dans la mesure où en 2018, nous traiterons en priorité les demandes individuelles de calcul de rentes émanant des personnes assurées âgées de 55 ans ou plus.



### Où pouvez-vous obtenir des informations complémentaires?

Sur notre site Internet [publica.ch](http://publica.ch) > Adaptation des paramètres techniques

Dans notre magazine clients, «La prévoyance»

Après de votre employeur ou de votre organe paritaire

Quels seront les taux de conversion en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019?

Age	Nouveau taux de conversion (%)	Ancien taux de conversion (%)
58	4,26	4,80
59	4,37	4,90
60	4,47	5,01
61	4,58	5,12
62	4,70	5,24
63 hommes	4,83	5,37
63 femmes	4,90	5,45
64 hommes	4,96	5,51
64 femmes	5,09	5,65
65	5,09	5,65
66	5,24	5,82
67	5,40	5,98
68	5,58	6,16
69	5,76	6,35
70	5,96	6,56



## Informations pour les bénéficiaires de rentes

Les rentes déjà en cours ne sont pas concernées par l'adaptation des paramètres techniques. En effet, la loi interdit de procéder à une réduction des rentes en cours.

En raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique, il faudra quelque 1,88 milliard de francs supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour assurer le financement à long terme des rentes en cours. Les provisions techniques seront utilisées, dans la limite des possibilités, pour faire face à ce besoin. Quant à la part qui ne sera pas couverte, elle conduira à une réduction du degré de couverture de la caisse de prévoyance concernée.

# Abaissement du taux de conversion: comment la baisse est-elle amortie? Aperçu.



## Introduction

Pour les personnes assurées auprès de PUBLICA, l'adaptation des paramètres techniques se matérialise par la baisse du taux de conversion. A l'âge de 65 ans, le nouveau taux s'élèvera, dès l'année prochaine, à 5,09%, au lieu de 5,65% actuellement. Il s'ensuivra qu'à avoir de vieillesse égal, le montant des rentes sera inférieur de quelque 10% à ce qu'il est avec la solution actuelle.

La nécessité de prendre une telle mesure était toutefois incontestée dans son principe. Tout comme l'était l'idée qu'il était hors de question d'imposer aux personnes assurées une baisse de 10% de leurs rentes. Après d'intenses négociations, la Commission de la caisse, les organes paritaires des caisses de prévoyance et les employeurs sont parvenus à des solutions qui diffèrent légèrement d'une caisse à l'autre. Dans l'ensemble, toutefois, elles prévoient qu'en moyenne, les réductions seront compensées pour moitié environ. Pour les personnes assurées âgées de plus de 60 ans, la compensation sera encore plus élevée. Les organes de PUBLICA sont convaincus que ces solutions rendent l'adaptation acceptable tant pour les personnes assurées que pour les employeurs. Il nous est impossible dans le cadre du présent

article de présenter en détail la solution retenue par chacune des 13 caisses de prévoyance ouvertes. Nous souhaitons toutefois exposer ici les composantes entrant en ligne de compte et les expliquer.

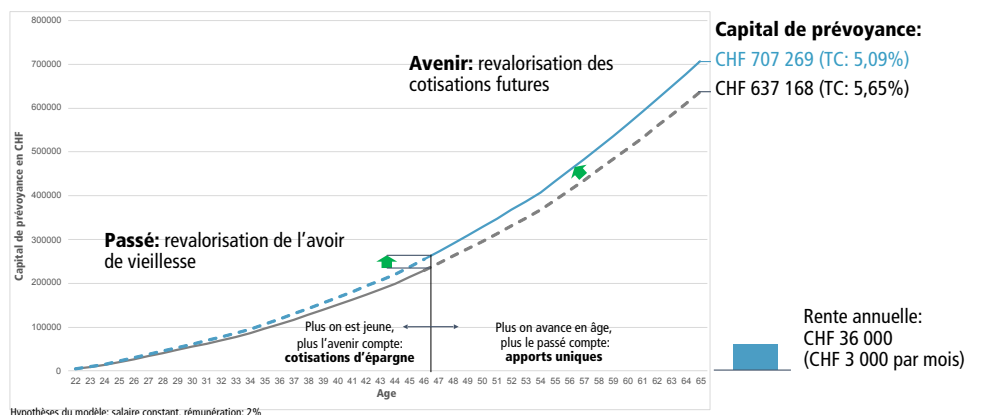
## Les composantes de l'amortissement

Il ressort de l'exemple présenté dans le graphique que pour maintenir complètement le niveau des prestations à l'âge de 65 ans, il faudrait que l'avoir de vieillesse constitué soit

supérieur de 11%. Pour obtenir une rente annuelle de CHF 36 000, CHF 707 269 seraient donc nécessaires alors que jusqu'ici il suffisait de CHF 637 168. Le calcul est le suivant:  $CHF\ 707\ 269 \times 5,09\% = CHF\ 36\ 000$  et  $CHF\ 637\ 168 \times 5,65\% = CHF\ 36\ 000$ . Si l'on voulait compenser intégralement l'abaissement du taux de conversion pour chaque personne assurée, il faudrait donc d'une part:

- relever les cotisations d'épargne futures (bonifications de vieillesse) de 11% (attention,

## Abaissement du taux de conversion (TC) de 5,65% à 5,09%: effet des mesures d'amortissement



## Tableau relatif à la revalorisation des rentes

Age au 01.01.2019*	Revalorisation en % de l'avoit de vieillesse – Hommes	Revalorisation en % de l'avoit de vieillesse – Femmes
70	10,07%	10,07%
69	10,24%	10,24%
68	10,39%	10,39%
67	10,74%	10,74%
66	11,07%	11,07%
65	11,00%	11,00%
64	11,00%	11,00%
63	10,41%	11,00%
62	09,63%	10,41%
61	08,64%	09,63%
60	07,07%	08,06%

\*Pour chaque âge à compter de 60 ans, une interpolation linéaire permet de calculer au mois près les valeurs intermédiaires pour la revalorisation.

il s'agit bien de 11% et non de 11 points de pourcentage), et d'autre part

- augmenter de 11% l'avoit de vieillesse acquis jusque-là.

Cette fois-ci, aucune caisse de prévoyance n'a été en mesure de réaliser une compensation complète pour toutes les personnes assurées en son sein. D'une manière générale, priorité a été donnée aux assurés les plus âgés. Par conséquent, plus une personne est proche de l'âge ordinaire de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2019, plus l'amortissement est élevé.

### Les caisses de prévoyance avaient quatre outils à leur disposition pour élaborer leur projet d'amortissement:

1. Augmentation des cotisations d'épargne (bonifications de vieillesse)
2. Revalorisation des rentes à compter de 60 ans
3. Apports crédités sur le capital de vieillesse (avoit de vieillesse)
4. Garantie nominale des acquis

#### 1. Augmentation des cotisations d'épargne (bonifications de vieillesse)

La baisse des primes de risque que PUBLICA est en mesure d'introduire de manière concomitante au 1<sup>er</sup> janvier 2019 crée le potentiel pour que les fonds libérés soient réaffectés, sans incidence sur les coûts, et permettent de financer l'augmentation des cotisations d'épargne (bonifications de vieillesse). Toutes les caisses de prévoyance ont fait usage de cette possibilité. Les cotisations d'épargne ont parfois été relevées encore davantage, avec ou sans mise à contribution des personnes assurées. L'augmentation des cotisations d'épargne n'est donc pas la même, non seulement d'une caisse à l'autre

mais aussi à l'intérieur d'un même collectif, suivant l'âge des personnes concernées. Un nouveau relèvement des cotisations d'épargne de l'employeur n'était que partiellement envisageable pour les employeurs des caisses de prévoyance soumis à la loi sur le personnel de la Confédération, et partant, à la limite légale applicable à leurs cotisations d'épargne, quand il ne s'est pas avéré tout bonnement impossible. Cela tient au fait que les caisses de prévoyance présentent, au niveau des personnes qu'elles assurent, des structures d'âge différentes.

Vous pouvez obtenir les nouveaux taux de cotisations en vigueur dans votre caisse de prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 auprès de cette dernière ou de votre employeur. Les règlements et plans de prévoyance modifiés seront, par ailleurs, publiés sur publica.ch en janvier 2019.

#### 2. Revalorisation des rentes à compter de 60 ans

La rente de vieillesse des personnes assurées nées en 1958 ou avant sera revalorisée à leur départ à la retraite par le biais d'un apport supplémentaire variable selon l'âge. La revalorisation sera calculée en multipliant l'avoit de prévoyance individuel au 31 décembre 2018 par le taux de conversion figurant dans le tableau ci-dessus.

Seules les personnes assurées au sein de la même caisse de prévoyance un an au moins sans interruption avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 bénéficieront de cette revalorisation. En cas de retrait en capital après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la revalorisation sera réduite en proportion du capital perçu. Les rachats volontaires et les

remboursements des montants versés au titre de versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ou pour cause de divorce ne seront pas pris en compte pour la revalorisation s'ils ont été effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Première des exigences minimales définies par la Commission de la caisse, la revalorisation des rentes (voir graphique) s'applique dans toutes les caisses de prévoyance.

#### Exemple:

Madame Muster est née en décembre 1956. Elle a donc 62 ans au moment du changement (au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Au 31 décembre 2018, son avoit de vieillesse est de CHF 500 000 (elle n'a procédé à aucun rachat après le 1<sup>er</sup> janvier 2016). Si par la suite (le moment importe peu), Madame Muster part à la retraite et perçoit une rente, l'avoit de vieillesse qui sera le sien à ce moment-là sera relevé de CHF 52 050 (10,41% x 500 000 = 52 050), la rente étant revalorisée en conséquence.

A noter que les rentes d'invalidité et de survivants peuvent aussi faire l'objet de revalorisations, mais il n'en sera pas question ici. Pour les détails, nous vous renvoyons aux dispositions réglementaires.

#### 3. Apports crédités sur le capital de vieillesse (avoit de vieillesse)

Hormis la revalorisation des rentes, les caisses de prévoyance ont décidé de porter des apports supplémentaires au crédit des avoits de vieillesse des personnes assurées, en particulier de celles âgées de moins de 60 ans. Cette mesure évite que les réductions de rentes touchant les personnes de moins de 60 ans ne se creusent brutalement. Dans la plupart des caisses de prévoyance, ces apports conjugués à l'augmentation des cotisations d'épargne permettent de contenir la réduction des rentes à quelque 5%.

En fonction de la décision de la caisse de prévoyance, les apports peuvent prendre deux formes:

**Variante 1:** bonification immédiate de l'apport unique au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'apport est immédiatement acquis et vient augmenter l'avoit de vieillesse et la prestation de sortie acquise (la prestation de libre passage). Aucune réduction n'est effectuée par la suite.

(suite à la page 8)

**Variante 2:** échelonnement sur trois ans du versement de l'apport unique. L'apport est acquis, autrement dit porté au crédit de l'avoir de vieillesse, à raison de  $1/36^e$  par mois cotisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et ce, sur une période de trois ans. En cas de sortie au 31 décembre 2019 par exemple, un tiers de l'apport ( $12/36$ ) est acquis à la personne concernée comme partie intégrante de sa prestation de sortie. Si, sans sortie de la personne concernée, l'apport de vieillesse est réduit pour cause de retrait sous forme de capital (suite par exemple à un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement), la part de cet apport non encore acquise est réduite proportionnellement à la sortie de capital.

Si vous souhaitez connaître le montant des apports par tranches d'âge et la variante choisie par votre caisse de prévoyance, veuillez vous référer aux informations transmises par votre caisse de prévoyance ou votre employeur.

#### 4. Garantie nominale des acquis sur la rente de vieillesse

Les personnes assurées âgées de 60 ans ou plus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont droit, au moment de leur départ à la retraite, au minimum à la rente de vieillesse qu'elles auraient obtenue avec l'ancien taux de conversion si elles étaient parties à la retraite au 31 décembre 2018 (date critère du calcul). On entend ainsi garantir que la rente perçue après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne soit pas inférieure à celle obtenue en cas de départ à la retraite avant cette date critère. Il s'agit aussi d'éviter une vague de retraites anticipées. La garantie «joue» généralement quelques mois seulement, car tant l'apport de vieillesse que le taux de conversion continuent d'augmenter au fur et à mesure que l'on continue de travailler, ce qui fait qu'après quelques mois la «nouvelle» rente de vieillesse (calculée avec le nouveau taux de conversion) est plus élevée que celle obtenue au 31 décembre 2018 avec la garantie des acquis.

Si l'apport de vieillesse est réduit après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, notamment pour cause de versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, de divorce, de retraite partielle, de retrait sous forme de capital de la prestation de vieillesse ou de sortie de la caisse de prévoyance, la garantie nominale des acquis devient caduque.



Deuxième des exigences minimales définies par la Commission de la caisse, la garantie nominale des acquis s'applique dans toutes les caisses de prévoyance.

#### Quelles sont les mesures qui vous concernent?

Dans toutes les caisses de prévoyance, les solutions destinées à amortir la baisse du taux de conversion reprennent peu ou prou les outils mentionnés. La revalorisation des rentes et la garantie nominale des acquis faisant partie des exigences minimales définies par la Commission de la caisse, elles s'appliquent dans toutes les caisses de prévoyance. Si vous souhaitez prendre connaissance des autres mesures, telles que l'adaptation des cotisations d'épargne, les apports crédités sur le capital de vieillesse ou

l'éventuelle revalorisation des rentes dépassant les exigences minimales de la Commission de la caisse, veuillez vous référer aux informations transmises par votre caisse de prévoyance ou votre employeur.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à votre conseiller ou conseillère à la clientèle. Ils sont à votre disposition pour vous répondre.

Les personnes assurées appartenant à la génération transitoire ont reçu un courrier d'information de la part de PUBLICA en mai 2018; les autres assurés recevront, au cours du premier trimestre 2019, un certificat de prévoyance établi sur la base des paramètres en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.



# Bernard Lehmann

## Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture

### A quoi ressemble votre poste de travail?

Mon poste de travail est pour ainsi dire polymorphe. En effet, j'ai un très beau bureau sur le campus de Liebefeld depuis mars 2018 mais je travaille aussi, et presque majoritairement, dans beaucoup d'autres lieux, qu'il s'agisse des salles de réunions ici sur le campus de Liebefeld,

des espaces réservés aux entretiens avec nos directeurs de département ou le Secrétaire général ou des locaux externes où se déroulent séances et manifestations. Mon bureau sert également de cadre à des entretiens mais personnellement, je le considère aussi comme un refuge dans lequel j'aime à me retirer. Il me procure un certain sentiment de sécurité qui me permet de travailler en toute quiétude.

### Depuis quand travaillez-vous pour l'Office fédéral de l'agriculture et pour quelle raison?

Depuis bientôt sept ans. Je suis arrivé en 2011 de l'EPF Zurich où j'ai occupé pendant 20 ans la chaire de professeur en économie agraire. Si professionnellement parlant le changement n'a pas été très grand, il l'a été à d'autres égards: la très forte focalisation sur la Suisse, la longueur des processus ordonnés et, surtout, une exposition accrue face aux groupes d'intérêts. Pour l'ancien chercheur que j'étais, traiter le même thème à un niveau qui ne reste pas simplement théorique mais qui s'inscrit aussi dans une dimension politique est passionnant. Et puis, en ce qui me concerne, je trouve le travail avec les experts que sont nos collaborateurs, captivant. Notre office a aussi beaucoup à faire avec la recherche agraire puisque



Bernard Lehmann

l'établissement de recherche Agroscope relève de notre unité administrative. Là-bas, je me sens aussi comme à la maison.

### Comment expliquez-vous ce que vous faites à vos proches et à votre cercle d'amis?

Les gens sont souvent bien informés, grâce aux journaux. La politique agricole coûte cher; le lobby agricole est puissant; les agriculteurs entretiennent certes le paysage mais ils causent aussi des dommages à l'environnement. Très vite, je me retrouve donc confronté à la question de savoir pourquoi nous ne faisons rien pour que cela change. Je m'efforce à chaque fois de replacer les choses dans leur contexte général et de montrer les interactions qui existent entre sécurité alimentaire, environnement, coûts, alimentation et santé. Il est alors possible d'aborder la question sous un autre angle et de s'interroger sur ce que l'on fait de manière globale pour parvenir à une situation propice à un développement durable, et ce, au regard d'une consommation qui ne cesse de progresser. Resituées dans ce contexte, les réformes en cours dans le cadre de la politique agricole suisse s'avèrent appropriées et même progressistes à certains égards. Il est évident qu'il y a encore beaucoup à faire pour parvenir

à une production alimentaire plus en adéquation avec les principes de développement durable, tout en garantissant aux agriculteurs des revenus intéressants. C'est un énorme défi pour tout le monde.

### A quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

Je m'en apercevais déjà à l'époque où je travaillais à l'EPF

puisque d'année en année, je voyais croître la différence d'âge avec les étudiants. Moyennant quoi, mon capital d'expérience augmentait lui aussi. Ici, à Berne, je le remarque par exemple en prenant conscience que je perds parfois patience un peu plus vite qu'avant. Vieillir, c'est, l'expérience aidant, être apte à embrasser les choses de manière plus globale et avoir un sens plus aiguisé de ce qui est faisable. Ces qualités sont souvent très utiles: on s'évite des déceptions et on gagne en efficacité.

### Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

D'après moi, la question touche à plusieurs domaines: famille, amis, santé et finances. Quant à ce dernier point, je suis assuré chez PUBLICA depuis 1991. La prévoyance est très importante car elle permet d'aborder la retraite sans avoir de craintes au niveau matériel. Les aspects non financiers sont tout aussi essentiels. Je pratique le cyclisme et, même si j'ai peu de loisirs, je consacre du temps à ma famille et à mes amis. Et puis, j'ai gardé des contacts au niveau international, un secteur dans lequel, plus tard, j'aimerais bien m'investir à nouveau davantage.



# Exercice 2017

PUBLICA porte un regard satisfait sur un exercice 2017 qui, avec un rendement global net de 6,75% et un degré de couverture de 107,1%, enregistre un résultat supérieur à la moyenne. Sur ses 20 caisses de prévoyance, pas une seule ne présentait de découvert fin 2017. Au cours du même exercice, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont encore pu être abaissés à 170 francs et les frais de gestion de la fortune, soit 0,20% des placements, maintenus à un faible niveau. Comme l'année 2016, 2017 a été marquée par les préparatifs nécessaires à l'adaptation des paramètres techniques aux évolutions démographiques et économiques.

## Solide performance globale des deux stratégies de placement

A ce jour, 13 des caisses de prévoyance affiliées à l'institution collective PUBLICA sont des caisses de prévoyance ouvertes et 7 des caisses de prévoyance fermées. Les effectifs des caisses de prévoyance ouvertes regroupent des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes. En 2017, la fortune disponible des caisses de prévoyance ouvertes s'élevait à 35,8 milliards de francs. Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes. La fortune disponible de ces caisses totalisait 3,6 milliards de francs en 2017. Le groupe des caisses de prévoyance fermées ne présente pas la même capacité de risque que celui des caisses de prévoyance ouvertes. Afin de tenir compte de manière adéquate de la capacité de risque propre à chacun des deux groupes, PUBLICA gère leur fortune selon deux stratégies de placement distinctes.

La solide performance globale réalisée par ces deux stratégies de placement s'explique essentiellement par la rentabilité des investissements opérés dans les pays industrialisés et dans les pays émergents. En 2017, les pays émergents ont généré un rendement exceptionnel de près de 30% (actions) et de quelque 11% (emprunts d'Etat en monnaies locales). En chiffres pondérés, la contribution des pays émergents à la performance globale de PUBLICA s'est élevée à près de 3%, celle des investissements réalisés dans les pays industrialisés avoisinant, quant à elle, les 2,9%.

## Optimisation des frais d'administration

En 2017, les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente ont de nouveau pu être abaissés. Ils s'élèvent encore à 170 francs mais leur baisse a permis de réduire à nouveau le montant des primes pour frais de certaines caisses de prévoyance. Représentant 0,20% des placements, les frais totaux de gestion de la fortune ont eux aussi pu être maintenus à un faible niveau en 2017. (Les frais TER, qui servent souvent d'éléments de comparaison, s'élèvent quant à eux à 0,11%.)

## Haut niveau de satisfaction de la clientèle

La satisfaction de la clientèle compte depuis toujours au nombre des objectifs d'entreprise fondamentaux de PUBLICA. La satisfaction des personnes assurées concernant la qualité des prestations de PUBLICA est par conséquent systématiquement mesurée à l'occasion de certaines opérations. Si la satisfaction de la clientèle reste élevée dans toutes les régions de Suisse, c'est aussi parce que PUBLICA s'efforce de répondre aux attentes de ses clients et clientes en leur procurant des informations pertinentes dans les meilleurs délais, de manière transparente et en plusieurs langues. PUBLICA tient à remercier ses clients et clientes pour la confiance qu'ils lui témoignent.

## Des prestations garanties à long terme grâce à des paramètres techniques réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Afin de tenir à long terme cet objectif en dépit d'un environnement marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêts, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des rendements attendus, PUBLICA mise sur des paramètres techniques réalistes. Elle abaissera donc au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance ouvertes à 2% (contre 2,75% actuellement) et celui des caisses de prévoyance fermées à 1,25% (contre 2,25% actuellement). Quant au taux de conversion à l'âge de 65 ans, il sera de 5,09% (contre 5,65% actuellement) au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cadre de l'adaptation des paramètres techniques, PUBLICA changera aussi de bases de calcul et passera aux tables périodiques LPP 2015.



### Plus d'informations sur:

[publica.ch](http://publica.ch) › Placements › Processus de placement

Vous trouverez des informations détaillées sur l'adaptation des paramètres techniques et les mesures d'accompagnement aux pages 4 à 8 du présent numéro du magazine clients, «La prévoyance».

## Compte d'exploitation consolidé

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2016	31.12.2017
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	474 712 319	477 296 668
Primes de risque des salariés		10 218 668	10 330 119
Primes pour frais des salariés		188 383	178 692
Cotisations des salariés		485 119 370	487 805 478
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	727 229 226	727 648 353
Primes de risque de l'employeur		95 515 456	95 154 831
Primes pour frais de l'employeur		22 013 344	18 874 395
Cotisations de l'employeur		844 758 026	841 677 580
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations		- 283 028	- 167 678
Cotisations de tiers		358 697	1 640 491
Primes uniques et rachats par des assurés	5.2	77 397 763	79 553 484
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	39 587 820	53 001 239
Primes uniques et rachats		116 985 583	132 554 723
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur		3 699 000	2 353 000
Subsides du fonds de garantie LPP		24 362	11 509
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1 450 662 011</b>	<b>1 465 875 103</b>
Prestations de libre passage		327 343 868	308 883 590
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		13 836 223	20 143 938
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	1.6	16 090 934	348 322
<b>Prestations d'entrée</b>	5.2	<b>357 271 025</b>	<b>329 375 850</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 807 933 036</b>	<b>1 795 250 953</b>
Rentes de vieillesse		- 1 261 020 034	- 1 254 464 837
Rentes de survivants		- 305 966 058	- 304 719 884
Rentes d'invalidité		- 29 142 918	- 28 806 608
Autres prestations réglementaires		- 47 186 179	- 46 354 495
Prestations en capital à la retraite		- 125 277 448	- 155 838 631
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 8 809 853	- 8 393 835
Prestations pour cause de divorce		-	- 374 016
<b>Prestations réglementaires</b>	5.4	<b>- 1 777 402 491</b>	<b>- 1 798 952 306</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 419 674 465	- 415 024 133
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 69 420 759	- 62 623 552
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 16 052 247	- 60 442 344
<b>Prestations de sortie</b>	5.2	<b>- 505 147 470</b>	<b>- 538 090 029</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 2 282 549 961</b>	<b>- 2 337 042 334</b>
Constitution (-)/dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 230 630 285	- 107 802 284
Constitution (-)/dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	326 276 967	303 461 162
Constitution (-)/dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 145 090 593	- 421 498 916
Rémunération du capital épargne	5.2	- 188 104 125	- 209 657 860
Constitution (-)/dissolution (+) des réserves de cotisations de l'employeur	6.11	- 6 735 406	- 4 956 655
<b>Constitution (-)/dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>- 244 283 443</b>	<b>- 440 454 552</b>
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	11 038 325	3 732 062
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		3 790 338	2 344 048
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>14 828 663</b>	<b>6 076 111</b>
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 126 601	6 229 071
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		22 201 727	19 053 087
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>28 328 329</b>	<b>25 282 158</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>43 156 992</b>	<b>31 358 269</b>
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 6 126 601	- 6 229 071
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 22 201 727	- 19 053 087
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		-	- 862 145
Cotisations au fonds de garantie		- 4 746 332	- 3 457 718
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>- 33 074 661</b>	<b>- 29 602 021</b>
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 11 038 325	- 3 732 062
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA		- 3 790 338	- 1 481 903
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>- 14 828 663</b>	<b>- 5 213 966</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 47 903 324</b>	<b>- 34 815 987</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 723 646 700</b>	<b>- 985 703 652</b>
Résultat net des liquidités	6.8	40 901	- 12 414
Résultat net des créances	6.8	-	-
Résultat net des engagements	6.8	- 846 911	- 665 435
Résultat net du marché monétaire	6.8	- 3 270 946	- 6 450 511
Résultat net des obligations Confédération	6.8	71 614 520	- 9 965 552
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	49 971 659	4 675 947
Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	95 692 312	- 25 338 711
Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.8	44 479 360	15 129 521
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	199 203 549	91 750 469
Résultat net des emprunts d'entreprises non cotés	6.8	- 667 758	9 405 408
Résultat net des emprunts d'infrastructures non cotés	6.8	4 836 452	8 253 850
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.8	- 19 132 648	80 024 917
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.8	175 267 637	162 711 624
Résultat net des hypothèques Suisse	6.8	2 275 569	2 249 556
Résultat net des actions Suisse	6.8	- 38 808 017	196 951 932
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	501 151 758	989 842 524
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	422 469 797	870 000 924
Résultat net des matières premières	6.8	69 753 956	-
Résultat net des métaux précieux	6.8	73 614 248	65 953 833

Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	298 639 385	120 515 745
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	–	– 320 798
Frais de gestion de la fortune	6.10	– 79 496 557	– 79 139 691
<b>Résultat net des placements</b>	6.8	<b>1 866 788 266</b>	<b>2 495 573 138</b>
<b>Constitution (-)/dissolution (+) de provisions non techniques</b>	7.3	<b>– 133 326 116</b>	<b>70 146 874</b>
<b>Autres frais</b>		<b>– 1 406 917</b>	<b>– 1 547 639</b>
<b>Autres produits</b>		<b>2 432 450</b>	<b>3 296 663</b>
Administration générale	7.2	– 18 724 327	– 17 201 592
Marketing et publicité	7.2	– 19 579	–
Courtages	7.2	–	–
Organe de révision	7.2	– 230 542	– 232 018
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	– 245 738	– 251 519
Autorités de surveillance	7.2	– 20 047	– 102 019
<b>Frais d'administration</b>	7.2	<b>– 19 240 233</b>	<b>– 17 787 147</b>
<b>Excédent des charges (-)/excédent des produits (+) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>991 600 750</b>	<b>1 563 978 237</b>
<b>Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>– 772 428 536</b>	<b>– 1 494 328 591</b>
<b>Excédent des charges (-)/excédent des produits (+)</b>		<b>219 172 213</b>	<b>69 649 646</b>
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	–	70 987 667
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		207 436 251	–
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	11 735 962	– 1 338 021
<b>Excédent des charges (-)/excédent des produits (+)</b>		<b>219 172 213</b>	<b>69 649 646</b>

## Bilan consolidé

2017 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2016	31.12.2017
Liquidités		51 846 701	116 248 301
Créances		185 359 417	126 259 105
Marché monétaire		672 699 396	550 202 027
Obligations Confédération		2 839 309 506	2 953 014 130
Obligations en CHF hors Confédération		4 158 318 589	4 441 643 831
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse		5 000 768 075	4 859 164 420
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation		2 302 367 415	2 388 708 547
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		5 295 981 219	5 583 342 826
Emprunts d'entreprises non cotés		184 473 685	507 393 572
Emprunts d'infrastructures non cotés		220 209 720	361 730 477
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes		1 243 212 428	1 270 034 332
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales		1 439 986 630	1 518 252 135
Hypothèques Suisse		133 081 321	128 924 638
Actions Suisse		1 149 050 320	1 210 334 338
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 360 670 877	6 717 456 595
Actions Pays émergents		3 213 307 161	3 444 115 390
Métaux précieux		733 238 779	881 806 384
Placements immobiliers Suisse		2 644 545 570	2 664 423 021
Placements immobiliers International		–	53 488 754
<b>Placements</b>	6.4	<b>37 828 426 808</b>	<b>39 776 542 825</b>
<b>Capital d'exploitation</b>	7.1	<b>19 735 672</b>	<b>17 181 842</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>3 790 338</b>	<b>2 344 048</b>
<b>Total Actif</b>		<b>37 851 952 817</b>	<b>39 796 068 716</b>
<b>Passif</b>			
Prestations de libre passage et rentes		67 462 088	72 482 372
Autres dettes		6 160 167	13 154 939
Dettes de l'entreprise	7.1	19 735 672	3 718 386
<b>Dettes</b>		<b>93 357 927</b>	<b>89 355 698</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>641 595</b>	<b>1 181 019</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	6.11	<b>38 090 013</b>	<b>43 046 669</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.3	<b>215 786 512</b>	<b>145 639 638</b>
Capital de prévoyance personnes assurées	5.2	16 020 447 140	16 337 907 283
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	19 182 946 916	18 879 485 754
Provisions techniques	5.5	1 256 720 006	1 678 218 921
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>36 460 114 062</b>	<b>36 895 611 959</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>1 032 226 746</b>	<b>2 526 555 338</b>
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	–	84 280 456
Situation en début de période		– 207 436 251	–
Excédent des charges (-)/excédent des produits (+)		207 436 251	–
Situation en fin de période		–	–
Fonds libres/découvert des caisses de prévoyance		–	–
Fonds libres/découvert de la réassurance	5.1	11 735 962	10 397 941
<b>Fonds de roulement/fonds libres/découvert</b>		<b>11 735 962</b>	<b>94 678 397</b>
<b>Total Passif</b>		<b>37 851 952 817</b>	<b>39 796 068 716</b>



### Rapport de gestion 2017

Vous pouvez obtenir le rapport de gestion 2017 de PUBLICA sous forme de PDF, par téléchargement, sur [publica.ch](http://publica.ch) > Qui sommes-nous > Faits et chiffres > Rapport de gestion.

# Paielements: PUBLICA opte pour l'orange

Pour les rachats, le transfert de prestations de libre passage et les factures (demandes de restitution de rentes, par exemple), PUBLICA se sert actuellement de bulletins de versement rouges (BV). Ces bulletins de versement de couleur rouge sont munis d'un cadre réservé aux communications personnelles dans lequel il faut indiquer le motif de versement. Ce mode de virement – d'un compte bancaire A vers un compte bancaire B – représente une grosse charge de travail.

Il en va autrement des bulletins de versement avec numéro de référence (BVR). De couleur

orange, le BVR offre au service destinataire un haut degré d'automatisation dans le traitement des paiements. Le numéro de référence permet une affectation précise de ces derniers ce qui rend inutile leur traitement manuel. Utilisés pour l'e-banking, les bulletins de versement orange avec numéro de référence sont connus de tous.

**Vos avantages:** vous n'avez plus besoin de préciser le motif de versement. En cas de rachat ou d'admission au sein de PUBLICA, vous pouvez choisir le montant souhaité, alors qu'avec les factures le montant est préimprimé. En 2019, PUBLICA passera aux BVR orange.

## Séminaires sur la prévoyance

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe. S'y retrouver et prendre les bonnes décisions n'est pas toujours facile.

C'est avec plaisir que nous vous proposons notre aide.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swiss-mediac, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



[Nous avons éveillé votre intérêt?](#)

[Vous trouverez la description détaillée et la date des prochains séminaires ainsi que les conditions d'inscription sur \[publica.ch\]\(http://publica.ch\) >](#)

[Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Cours.](#)

[Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.](#)



## Merci d'avance!

Si vous souhaitez améliorer vos prestations futures et réaliser des économies d'impôts en procédant à un **rachat** en 2018, vous faciliterez considérablement le traitement de votre demande en nous transférant le montant souhaité avant le **6 décembre 2018**.



## Protégez-vous des tentatives d'escroquerie

Attention: sachez que PUBLICA n'envoie jamais d'e-mail vous demandant de lui communiquer des données personnelles. Par conséquent:

- ne répondez à aucun (!) e-mail vous invitant à divulguer des données personnelles, même si cet e-mail semble venir de PUBLICA.
- n'ouvrez aucune (!) pièce jointe à un e-mail si vous n'en connaissez pas l'expéditeur.
- contrôlez toujours l'adresse de l'expéditeur. Les e-mails de PUBLICA sont toujours structurés de la manière suivante: prénom.nom@publica.ch.
- contactez votre conseiller ou votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA si vous avez un doute ou si vous constatez que vous faites l'objet d'une tentative d'escroquerie.

# Yvonne von Arx

## Collaboratrice de processus 2 Administration fédérale des contributions AFC

Pour moi, ce n'est pas une année comme les autres. Cet été, je partirai en retraite anticipée.

Lorsque j'étais écolière, ma mère m'envoyait faire les courses au magasin USEGO où c'était à moi de peser les fruits et légumes et d'en calculer le prix. En ce temps-là, cela n'allait pas de soi. Se servir soi-même, comme nous le faisons aujourd'hui dans tous les magasins, n'était pas encore la règle. Ma curiosité dans ce domaine m'a cependant permis de décrocher mon premier job d'été. Une fois sortie de l'école de commerce, j'ai travaillé pour une banque, puis à la direction de l'éducation du canton de Berne. J'ai intégré l'Administration fédérale des contributions fin 2001.

J'ai fait la connaissance de mon mari il y a plus de trente ans. Ensemble, nous avons visité nombre de beaux pays et découvert d'autres cultures. Il y a douze ans, mon besoin de mouvement, de sport et de nature m'a conduit au golf. J'ai attrapé le virus. Une grande partie de mon temps libre est déterminée par cette petite balle blanche derrière laquelle je cours et qui me met parfois au désespoir. Mais j'y reviens toujours. J'ai d'ailleurs réalisé avec étonnement combien ce sport avait d'influence sur ma vie. Notamment lorsqu'il s'agit de faire face à des situations ou des événements que l'on ne peut pas changer. En effet, les choses évoluent souvent de manière inattendue.



Yvonne von Arx

Mon mari et moi sommes tombés rapidement d'accord sur le fait que nous ne voulions pas travailler jusqu'à l'âge officiel de la retraite. Nous avons analysé notre situation financière et établi un budget. Il y a quelques années, un conseiller professionnel indépendant nous a confirmé que notre projet était financièrement viable.

Avec mon mari, nous avons aussi suivi un séminaire de préparation à la retraite de deux jours qu'organisait son employeur. J'ai trouvé ce cours très bien. L'Office fédéral du personnel (OFPER) et PUBLICA proposent également des cours consacrés à la retraite. Je recommande à toute personne intéressée d'y participer. Les discussions avec des personnes elles-mêmes concernées et les recommandations données par les spécialistes sont vraiment précieuses. Je me suis rendue compte que la préparation de

cette tranche de vie devait être abordée de manière très individuelle et personnelle. Pour un couple, ce changement de situation, et donc de vie, peut aussi constituer un défi de taille.

J'y suis presque maintenant. Dans quelques semaines, je libérerai mon bureau. Je prendrai congé de mes collègues de travail le cœur partagé, joie d'un côté, tristesse de l'autre. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble et fait front commun face à des situations complexes.

Mais aujourd'hui, j'aborde cette nouvelle phase de mon existence avec joie, la tête pleine d'idées et de belles perspectives.



## PUBLICA est à votre service

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat personnel ou votre attestation de rentes (voir contact) sur [publica.ch](http://publica.ch), à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Nous sommes également à votre disposition si vous préférez nous rencontrer pour un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous, par e-mail ou par téléphone, suffisamment à l'avance, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

### Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
Le vendredi: de 08h00 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00

### Impressum

#### Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

#### Rédaction

Ursina Barandun  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
[ursina.barandun@publica.ch](mailto:ursina.barandun@publica.ch)

#### Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Noord, agence de conception et création graphique, Berne

#### Création de la mise en page

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

#### Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

#### Crédit photographique

Shutterstock  
Beat Schweizer  
Ruben Wyttenbach

#### Traduction

Florence Rivière (français)  
Silena Bertolino (italien)

#### Impression

Swissprinters AG, Zofingen

#### Tirage

Allemand: 33 100 ex. / français: 8 500 ex. / italien: 2 400 ex.  
ISSN 2296-6617  
Magazine semestriel  
Berne, mai 2018

#### Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne  
T +41 (0)58 485 21 11  
F +41 (0)58 485 21 13  
[info@publica.ch](mailto:info@publica.ch)  
[publica.ch](http://publica.ch)

